

Assemblée générale

Association Espace Femmes
Geneviève D.

Lundi 10 juin 2024

The logo features a stylized purple 'S' on the left. To its right, the word 'SOLIDARITÉ' is written in a purple, all-caps, sans-serif font. Below it, the word 'Femmes' is written in a larger, purple, cursive script. At the bottom, 'FÉDÉRATION NATIONALE' is written in a small, purple, all-caps, sans-serif font.

SOLIDARITÉ
Femmes
FÉDÉRATION NATIONALE



Association Espace Femmes Geneviève D. / 34 place des afforêts / 74800 LA ROCHE SUR FOI
Tel : 04 50 97 61 90 / Fax : 04 50 97 68 11 / N° Association : 0743003593 / Sous-Préfecture d

Table des matières

Rapport moral de la Présidente	4
Mot de la directrice.....	5
BILAN D'ACTIVITE 2023	6
Introduction	6
Présentation de l'équipe.....	7
L'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences conjugales	8
Les modalités d'accueil des femmes victimes de violences par Espace Femmes.....	9
Le standard téléphonique	9
Le courriel.....	9
La permanence d'écoute Relais du 3919.....	10
La permanence d'urgence	10
L'astreinte partenaires	11
L'accueil physique.....	11
La diversité du public accueilli	12
Les spécificités de l'accompagnement	15
Les solutions de mise en sécurité.....	17
Les hébergements d'Espace Femmes	18
L'utilisation des bons de taxi	19
La gestion des logements et des ateliers participatifs.....	19
L'exercice de la fonction de « Référent départemental violences conjugales » et le travail en réseau	22
Les partenaires.....	22
Les accompagnements médico-judiciaires réalisés	22
Les groupes ressources	23
Le travail de partenariat	24
Les actions de sensibilisations et de formations.....	25
Les actions de prévention	25
Les permanences au sein de la maternité	26
Les participations aux évènements	27
Les actions complémentaires ponctuelles d'aide à la reconstruction et à la restauration de l'estime de soi.....	30
Les projets 2024.....	31
RAPPORT DE GESTION 2023	Erreur ! Signet non défini.

La situation de l'exercice durant l'année écoulée.....	Erreur ! Signet non défini.
L'activité sectorielle de l'association.....	Erreur ! Signet non défini.
Au niveau du résultat global	Erreur ! Signet non défini.
L'engagement à titre bénévole	Erreur ! Signet non défini.
La mise à disposition de locaux.....	Erreur ! Signet non défini.
Les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	32
Remerciements.....	33

Rapport moral de la Présidente

Nous voici réunies pour la 25^{ème} assemblée générale de l'association Espace Femmes Geneviève D. Depuis sa création, notre objet n'a pas changé ? même si nos activités se diversifient un peu du fait d'une activité croissante d'année en année. Le rapport d'activité qui va vous être présenté vous en rendra compte plus en détail.

Si nous pouvons être satisfaites de l'action globale de l'association c'est grâce à l'engagement des salariées, à leur souci de partager leurs connaissances, à leur implication dans le réseau de la Fédération. C'est aussi grâce aux bénévoles qui s'impliquent dans les actions de prévention notamment. Au nom du C.A. je les remercie très sincèrement.

Je remercie aussi tous les partenaires, associations ou personnes qui nous soutiennent financièrement. Nos partenaires principaux, le Conseil départemental, les services de l'Etat, la délégation aux Droits des Femmes, les collectivités, grosses agglomérations ou petites communes : tous ces services nous permettent de faire face aux besoins en constante augmentation.

Je remercie également les associations et les personnes qui, par leurs dons quels que soient les montants, nous permettent de financer des actions plus spécifiques.

Notre préoccupation principale cette année est le manque de relai pour le Conseil d'Administration. Lors de l'A.G. précédente nous avons lancé un appel pour avoir de nouvelles personnes. Nous avons organisé une Assemblée Générale Extraordinaire pour apporter quelques modifications aux statuts, afin de les intégrer plus facilement. Cela n'a pas eu les effets attendus. Nous constatons que les bénévoles souhaitent surtout s'investir dans des actions auprès des femmes, ou dans des événements plus ponctuels. Certaines personnes intéressées n'ont pas pu se rendre disponibles pour les réunions et d'autres souhaitent cesser leur engagement actuel. Les personnes qui restent sont très inquiètes pour l'avenir. Nous ne pouvons pas continuer à gérer une association avec 12 salariées sans aucun support technique (secrétariat, informatique, communication) et ce quelle que soit notre bonne volonté. C'est pour cela que nous démarrons un projet de mutualisation avec d'autres associations. Ce sont ARIES, Les Bartavelles et le Foyer du Léman. Nous avons en commun d'être des associations sans but lucratif dans le domaine de l'action sociale, d'avoir des territoires communs, une convention collective commune et de nous connaître. Nous avons contacté l'URIOPSS pour nous accompagner dans cette démarche. Outre les avantages d'une mutualisation pour des aspects concernant l'activité salariée, ce projet sera aussi l'occasion de repenser l'organisation du C.A., son fonctionnement, de rechercher les supports indispensables pour alléger cette tâche, être en capacité de faire davantage de communication pour attirer de nouveaux bénévoles. Personnellement, après plus de 25 ans d'implication, je cesserai la présidence en 2025 et nous devons de toute urgence, reformer une équipe pour la gouvernance.

Nous invitons vraiment les personnes qui ont un peu de temps disponibles à se joindre à nous pour passer ce cap et assurer l'avenir de l'association.

La présidente, Marie-Noëlle Bastard-Rosset

Mot de la directrice

Le détail des activités 2023 va vous être exposé par les collègues, le CA et moi-même. Ce mot d'introduction est donc dédié en premier lieu aux femmes. Ces femmes que nous accompagnons sont toutes victimes de violences au sein du couple.

La notion de violence conjugale est définie par l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF)¹ comme « rapport de domination qui s'exerce par brutalités physiques ou mentales », ayant pour but « d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer {...} jusqu'à sa capitulation et sa soumission ».

La situation inacceptable qu'elles vivent leur demande de déployer chaque jour une énergie vitale, de puiser dans leurs propres boîtes à outils élaborées dans leur passé. Elles naviguent à flot, elles tanguent, traversent des tempêtes sans précédent. Cette violence, à laquelle elles ne pouvaient pas s'attendre, provoque chez elles un état de sidération voire de dissociation cognitive. Cela les pousse à demander du secours et l'association est là pour ça ; pour les aider à naviguer malgré la tempête, à ajuster le guidage, à hisser les bonnes voiles pour accompagner la vague et la déjouer. Être accompagnées des bons matelots est essentiel pour pouvoir un jour espérer sortir de ces violences.

Dans ces situations dramatiques, il y a aussi les enfants, qui sont co-victimes et qui se trouvent sur le bateau sans pouvoir jeter l'ancre afin que ces violences cessent. Ils sont spectateurs, emprisonnés sur ce même bateau qu'ils voudraient voir amerrir pour en sortir. « *Près de deux-tiers des mères en situation de violence très grave ont dit que leurs enfants en étaient témoins* »². Le rapport de l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger)³ a contribué aux recherches sur les conséquences des violences conjugales pour les enfants. Les risques sont évoqués en 2001 dans le rapport Henrion⁴ commandité par le ministère de la santé. Karen Sadlier⁵, Docteure en psychologie clinique et psychopathologique, explique que la violence dans le couple a une incidence sur la socialisation de l'enfant. En effet, ce rapport de pouvoir asymétrique induit une « socialisation dans un schéma dictatorial ». Cette violence engendre donc des conséquences graves notables sur le développement neuropsychologique et social de l'enfant.

Les associations féministes comme la nôtre jouent un rôle primordial dans la prise en compte des violences au sein du couple, leurs conséquences sur les femmes, sur les enfants et par ricochet, sur la parentalité.

Je rends hommage aux salariées d'Espace Femmes qui œuvrent quotidiennement en faveur de ce public meurtri. Ce sont les matelotes sauveteuses, qui, en premier lieu, dès le premier appel, la première sollicitation, écoutent et croient en la parole des femmes. Accompagner est une qualité subtile où empathie et écoute sont des instruments d'une efficacité redoutable. Accompagner nécessite d'affronter avec ces femmes et ces enfants les multiples tempêtes et barrages qui apparaîtront tout au long du voyage. Être là, garder le cap et hisser les voiles avec elles et leurs enfants est un indispensable pour amerrir à bon port.

Ce sont ces différents ports qui représentent les partenaires, les financeurs, les donateurs, sans qui le bateau ne pourrait être entretenu, sans qui naviguer en haute mer serait impossible. La valeur associative transcende la simple question économique, elle représente avant tout des acteurs et des actrices de l'intérêt général et du bien commun. La soutenir, c'est contribuer à dynamiser l'énergie citoyenne, à valoriser le faire ensemble.

L'enjeu est donc de taille, l'association protège les femmes, leurs enfants, c'est sa priorité. Elle accompagne, croit, écoute, entend, transmet et est constamment sur le pont avec elles, avec eux.

L'association a une importance et représente un enjeu de politique publique, elle contribue au bon fonctionnement de la société, à la prévention des violences en formant, en sensibilisant, en transmettant. L'association Espace Femmes Geneviève D. garde le cap depuis 1998, hisse ses voiles pour prendre les directions que les femmes accompagnées souhaitent tenir, en fonction de leurs besoins, de leurs attentes, de leurs craintes et de leurs possibilités de durée de voyage en lien avec la météo familiale présente.

Je remercie donc chaleureusement les femmes qui nous enseignent tous les jours ; les enfants que nous devons écouter davantage car ils ont tant de choses à nous dire ; les collègues salariées d'Espace Femmes qui effectuent un travail complexe, et qui le réalisent si bien ; les partenaires, indispensables à l'accompagnement de qualité des femmes et des enfants pour une approche globale ; les financeurs, sans qui l'association ne pourrait pas exister.

Bon vent à toutes, à tous, et gardons le cap pour permettre aux femmes et à leurs enfants de naviguer sur des eaux plus douces.

Cécile Fogola, directrice

BILAN D'ACTIVITE 2023

Introduction

Cette année a été perturbée par des mouvements de personnel, notamment un arrêt maladie long de la gestionnaire locative depuis mi-juin 2022, ainsi qu'un arrêt maladie d'une durée de deux mois d'une consultante sociojuridique en fin d'année. Une consultante sociojuridique a quitté l'association pour envisager un projet professionnel en Suisse. L'association a pu recruter et accueillir une collègue en remplacement de ce départ le 1^{er} décembre 2023. Il y a eu donc une carence de 2 ETP entre le mois d'octobre et le mois de décembre. Les membres salariées ont dû pallier la carence de poste de la gestionnaire locative, ce qui a fortement impacté leurs conditions de travail et a requis une adaptation et une adaptabilité notables.

Néanmoins, l'association a réussi à organiser, en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire du Genevois, un colloque le 15 décembre réunissant les élu.e.s et les professionnel.les de ce même secteur. La thématique portait sur les conséquences des violences conjugales et la prise en charge des auteurs de violences, la prise en compte des victimes et des enfants. 70 professionnel.les ont pu y participer. Cette journée a été co-piloté avec Annemasse Agglomération, le SPIP, l'AVIJ, la MPF et le Conseil départemental.

Ensuite, les actions de sensibilisation et de formations ont été réalisées, avec des sollicitations croissantes, ce qui démontre l'importance de transmettre autour de cette question. Comme le révèle le Haut Conseil à l'Égalité (HCE), ces actions sont primordiales pour construire une société plus égalitaire.

Présentation de l'équipe

Conseil d'administration

Présidente : Marie Noëlle BASTARD-ROSSET

Trésorière : Lucie RUIN Trésorière adjointe : Laëtitia MAGINOT

Secrétaire : Lucie VUILLOUD Autre membre : Mélanie DUCHEMIN

Direction

Directrice : Cécile FOGOLA

Directrice adjointe : Marion ROUTHIER

Assistante de direction / Comptable

0,90 ETP

Consultantes sociojuridiques

Une équipe de 8 professionnelles aux compétences diversifiées

7,90 ETP destinés à l'accompagnement des femmes de plus de 16 ans et de leurs enfants.

Chargée de gestion locative

1 ETP

Bénévoles

Bénévoles permanents : 5

Bénévoles ponctuels : 12

Profils des consultantes sociojuridiques :

L'équipe est pluriprofessionnelle afin de pouvoir proposer un accompagnement global aux victimes (droits sociaux, juridique, soutien psychologique, insertion sociale et professionnelle). Elle est composée de juristes, travailleuses sociales et psychologues.

Professionalisme, cohérence, régulation et formation permanente :

Un temps d'échange de 2 heures sur les situations est prévu tous les 15 jours en lien avec la directrice-adjointe ;

La méthode d'accompagnement est commune à tous les territoires ;

Une réunion de travail de 3 heures sur les outils d'accompagnement a lieu toutes les 2 semaines ;

Des rencontres partenaires sont incluses dans ces réunions de travail ;

Deux journées pédagogiques ont été organisées afin de favoriser le sens des interventions et les échanges entre professionnelles, pour favoriser la transversalité des compétences métiers ;

L'équipe des consultantes bénéficie d'une supervision collective de 2h par mois.

La direction bénéficie d'une supervision individuelle d'une heure par mois.

Missions complémentaires réparties entre les consultantes :

Des références sont dédiées aux professionnelles : référence hébergement / SIAO / logement ; bénévolat ; communication externe et interne ; informatique ; prévention ; justice ; formation.

L'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences conjugales

Avant d'être des violences physiques, les violences faites aux femmes au sein du couple sont une atteinte à leurs capacités de penser et d'agir. Pour qu'elles s'inscrivent durablement dans des dispositifs ou démarches diverses, un travail de compréhension et de mobilisation en amont est nécessaire, afin d'être en mesure de faire face à l'ensemble des démarches souvent complexes qu'elles vont devoir accomplir pour se dégager de ces violences.

L'association articule son accompagnement autour des principes suivants :

- La libre-adhésion de la personne ;
- L'adaptation de l'accompagnement aux besoins de la victime ;
- L'accompagnement dans la durée, quels que soient les choix de la victime ;
- L'établissement de liaisons régulières avec les autres services impliqués dans le suivi.

Lors des premiers entretiens, il s'agit :

- ⇒ D'accueillir la parole sans injonction d'aucune sorte (pour éviter de reproduire le mode de fonctionnement de l'agresseur et renvoyer la personne au silence) ;
- ⇒ D'évaluer avec la personne s'il s'agit d'une situation de violences conjugales ou d'un conflit de couple ;

- ⇒ D'évaluer avec la femme le degré de dangerosité pour elle et ses enfants et les capacités de protection mobilisables ;
- ⇒ De définir avec elle des actions (parfois minimales) qu'elle peut mettre en place pour renforcer sa protection et développer son autonomie.

Par la suite, tout au long de l'accompagnement, les consultantes informent les personnes des droits qu'elles peuvent mobiliser et des modalités de leur mise en œuvre avec comme priorité, la sécurité de la femme et des enfants.

Elles ont pour mission de :

- Décrypter avec la victime les mécanismes de la violence conjugale, à partir de leur récit ;
- D'inviter les victimes à sortir de la confusion en définissant avec elles des priorités atteignables ;
- Préparer et organiser avec elles les différents rendez-vous judiciaires : transport, garde des enfants, préparation d'une mise en sécurité si besoin, accompagnement lors des audiences (quelle que soit la durée de l'audience), mais aussi aide dans la construction des dossiers, accompagnement chez l'avocat, préparation des dépôts de plainte, organisation des rendez-vous médico-légaux ;
- Orienter les personnes vers les services de droit commun selon les besoins énoncés et contact des services en accord avec les femmes ;
- Accompagner les personnes dans leurs démarches d'insertion sociale, en lien avec le réseau de partenaires présents sur le territoire.

Selon le souhait des femmes, ce travail peut se réaliser en collectif avec d'autres victimes qui font souvent écho à l'histoire de chacune, amenant par ailleurs des pistes supplémentaires de protection, de réflexion ou d'actions déjà mises en place par certaines. Si la personne accompagnée refuse le collectif, l'entretien individuel est proposé.

Les modalités d'accueil des femmes victimes de violences par Espace Femmes

Le standard téléphonique

04.50.97.61.90

Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 13h30 à 17h

En 2023, l'association a reçu **2224 appels, soit une augmentation de 11.76%** entre 2022 et 2023 :

- 1521 appels de femmes dont 492 pour un 1^{er} contact
- 699 appels de partenaires, 3 en présence d'une femme et 1 d'une collègue de travail.

Le courriel

espacefemmes74@gmail.com

relevé en continu, de 9h à 17h

La permanence d'écoute Relais du 3919

4 demi-journées/semaine

Pour un premier contact, les personnes ne pouvant se déplacer ou celles souhaitant rester anonymes

Lundi de 13h30 à 16h30 Mardi de 13h30 à 16h30
 Jeudi de 13h30 à 16h30 Vendredi de 13h30 à 16h30

841 femmes ont contacté le 3919 avec 274 réorientations vers l'association.

Bilan 2023 des permanences d'écoute téléphonique ½ journée par semaine et par territoire	Nombre de permanences	Nombre de participations	Nombre de femmes reçues
Permanence d'écoute de la vallée de l'Arve	56	98	86
Permanence d'écoute du Chablais	55	49	49
Permanence d'écoute du Genevois	52	45	45
Permanence d'écoute du bassin annécien	61	98	89
TOTAL	224	290	269

Chaque entretien dure en moyenne $\frac{3}{4}$ d'heure et fait l'objet d'un compte rendu étayé faisant état des démarches en cours et des actions à envisager : à savoir des entretiens à suivre.

Le nombre de permanences téléphonique reste stable entre 2022 et 2023.

La permanence d'urgence

04.50.97.61.90

espacefemmes74@gmail.com

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

1 consultante sociojuridique dédiée chaque jour

Quotidiennement, une consultante de l'association est de permanence d'urgence du lundi au vendredi de 9h à 17h pour répondre aux situations de crise. Ses missions relèvent de l'évaluation de la situation, de la définition des priorités à traiter avec la victime, de l'accompagnement dans les démarches de première nécessité, de la mise en sécurité si nécessaire.

Rappel de l'objet de la mission dans le cadre du marché public : tout appel géré par le 3919 pour une personne adulte et mineure, ou professionnels confrontés à une situation d'urgence ou de détresse sous le prisme des violences conjugales.

En cas de demande de mise en sécurité de la personne ou d'un partenaire :

Les consultantes évaluent avec la victime : le contexte de la demande, la dangerosité de la situation, la nature précise de sa demande (ce qu'elle a imaginé comme lieu, les enjeux pour elle et les enfants, en matière de sécurité, socialisation, d'emploi) ; cela afin de proposer dans la mesure du possible la solution la plus adaptée et ainsi éviter l'échec éventuel de la démarche qui mènerait à un retour au domicile.

En 2023, **259 permanences d'urgences** en journée ont été réalisées pour **645 femmes**, dont 400 en file active.

La permanence d'urgence a augmenté considérablement : elle est passée de 577 sollicitations pour 331 femmes en 2022, à 645 sollicitations pour 400 femmes en 2023. Soit une **augmentation d'activité de 11,8%**.

L'astreinte partenaires

Ligne téléphonique dédiée

Permanence d'urgence 24h/24, 7 jours/7

En 2022, **259 astreintes semaines** ont été réalisées avec **43 appels**, dont 42 en file active ; **106 astreintes week-ends** ont été réalisées avec **46 appels**, dont 44 en file active.

Le nombre d'appels reçus par les partenaires représente donc un total de 89 appels les nuits et week-ends pour une file active de 86 femmes. Le pic des heures d'appels se déroule entre 17h et minuit et les week-ends lors de la journée. Ce nombre de situations reste relativement stable par rapport à 2022.

Nombre d'interventions partenariales dans le cadre de l'astreinte téléphonique : **91 interventions** ont été réalisées avec le SIAO, les forces de l'ordre, les centres hospitaliers.

Cette activité reste stable.

L'accueil physique

Sur chaque lieu de permanence, les consultantes sociojuridiques reçoivent les personnes **sur rendez-vous**.

2 consultantes de l'association sont présentes pour accueillir les femmes sur 2 temps collectifs qui ont lieu de 9h à 12h puis de 13h30 à 16h.

Des rendez-vous individuels sont également possibles entre 12h et 13h.

GAILLARD

2 consultantes sociojuridiques

MARDI

9h00 - 12h00 : collectif ou individuel sur RDV

12h00 – 13h30 : individuel sur RDV

13h30 – 16h00 : collectif ou individuel sur RDV

LA ROCHE SUR FORON et SALLANCHES 1 fois par mois

2 consultantes sociojuridiques

LUNDI

9h00 - 12h00 : collectif ou individuel sur RDV

12h00 – 13h30 : individuel sur RDV

13h30 – 16h00 : collectif ou individuel sur RDV

THONON-LES-BAINS

2 consultantes sociojuridiques

JEUDI

9h00 - 12h00 : collectif ou individuel sur RDV

12h00 – 13h30 : individuel sur RDV

13h30 – 16h00 : collectif ou individuel sur RDV

ANNECY

2 consultantes sociojuridiques

MARDI

9h00 - 12h00 : collectif ou individuel sur RDV

12h00 – 13h30 : individuel sur RDV

13h30 – 16h00 : collectif ou individuel sur RDV

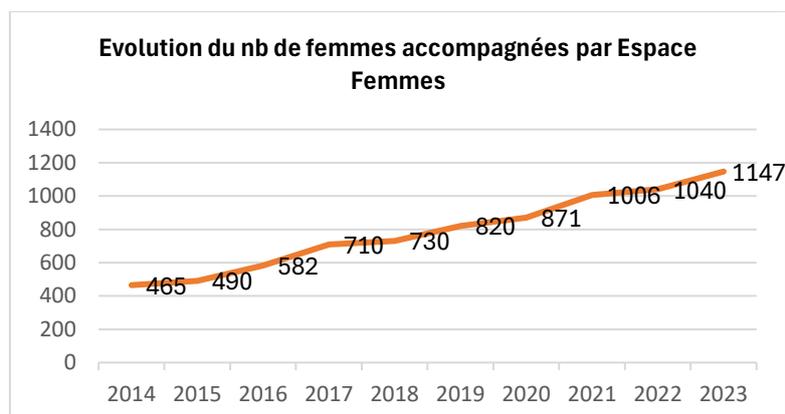
Bilan 2023 des permanences collectives (un jour par semaine)	Nombre de permanences	Nombre de participations	Nombre de femmes différentes reçues
Territoire de l'Arve	52	299	110
Territoire du Chablais	52	234	93
Territoire du Genevois	52	242	119
Territoire d'Annecy	52	332	133
1 107 participations sur les 4 territoires	208	1 107	455

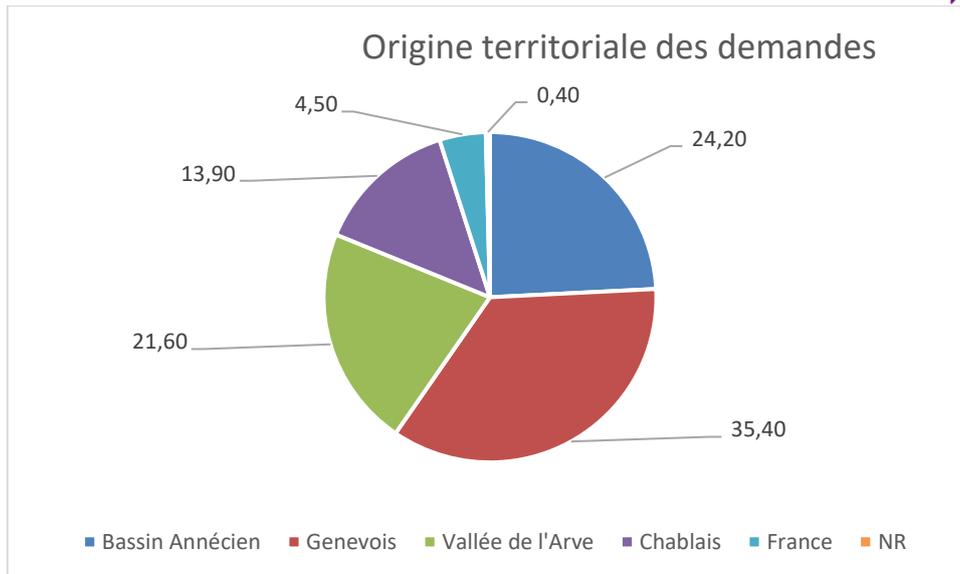
Sur tout le territoire, les consultantes sociojuridiques peuvent également accompagner les femmes qui le souhaitent à des rendez-vous juridiques et sociaux.

Rendez-vous individuels et partenariaux liés aux situations (en dehors des jours de permanences)	Nombre de participations	Nombre de femmes différentes accompagnées
Territoire de l'Arve	138	102
Territoire du Chablais	45	42
Territoire du Genevois	71	84
Territoire d'Annecy	89	67
TOTAL	343	295

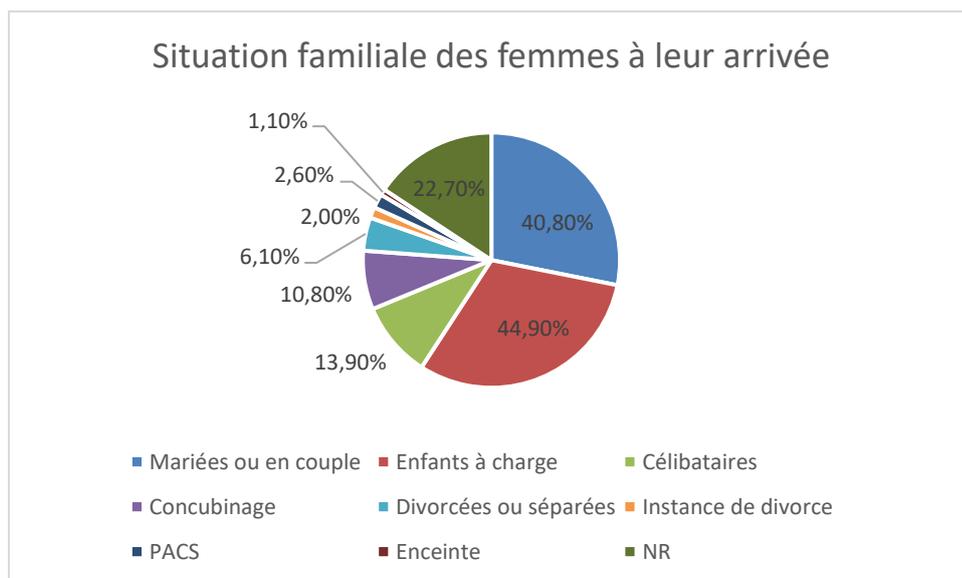
La diversité du public accueilli

En 2023, **1 147 femmes** ont été reçues, quel que soit le mode de contact (téléphone, mail, rendez-vous physiques), dont **754 nouvelles situations**, et **273 enfants** accompagnés. L'accueil est croissant au fil des années (+10.29%). **5881 entretiens** et accompagnements ont été réalisés.

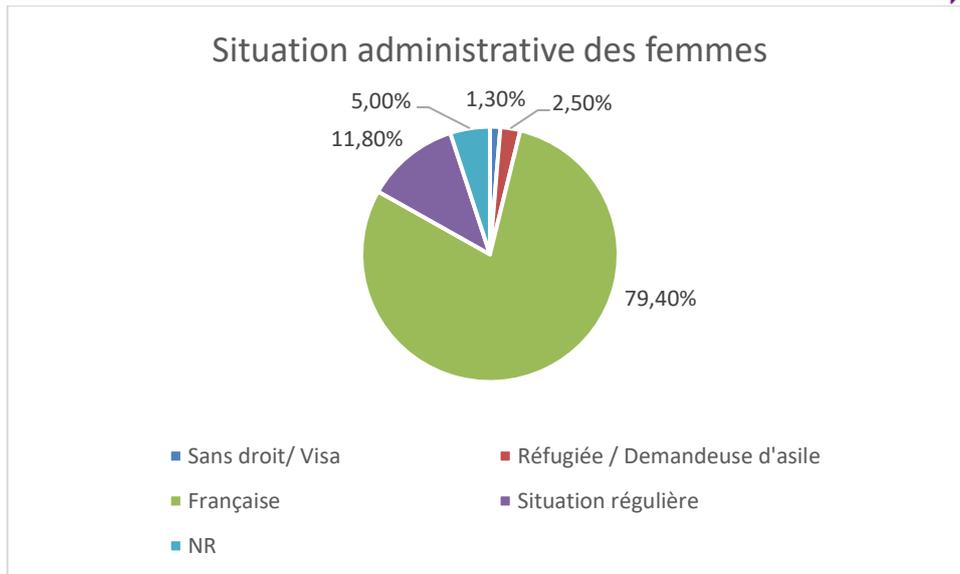




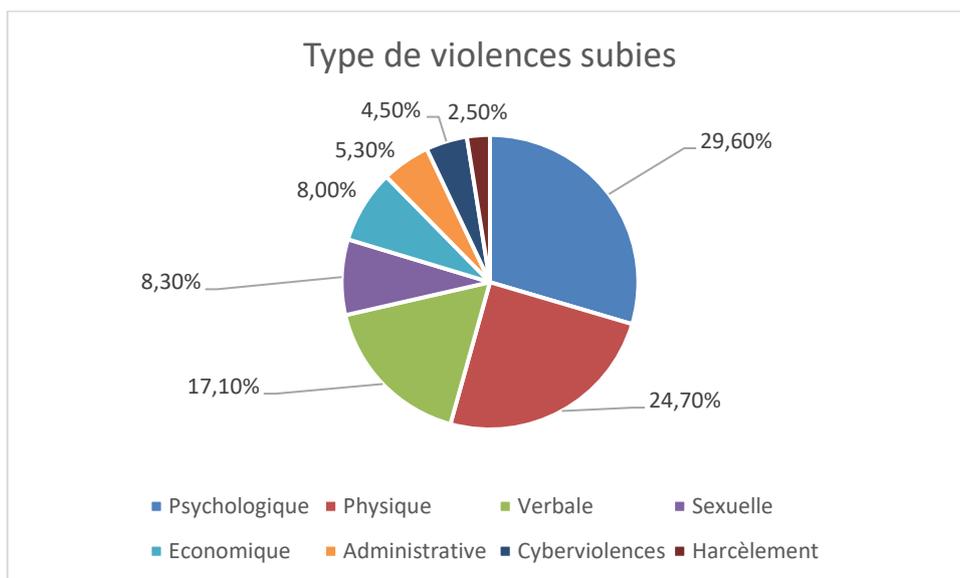
Le secteur du Genevois est le plus impacté par les demandes auprès d'Espace Femmes.



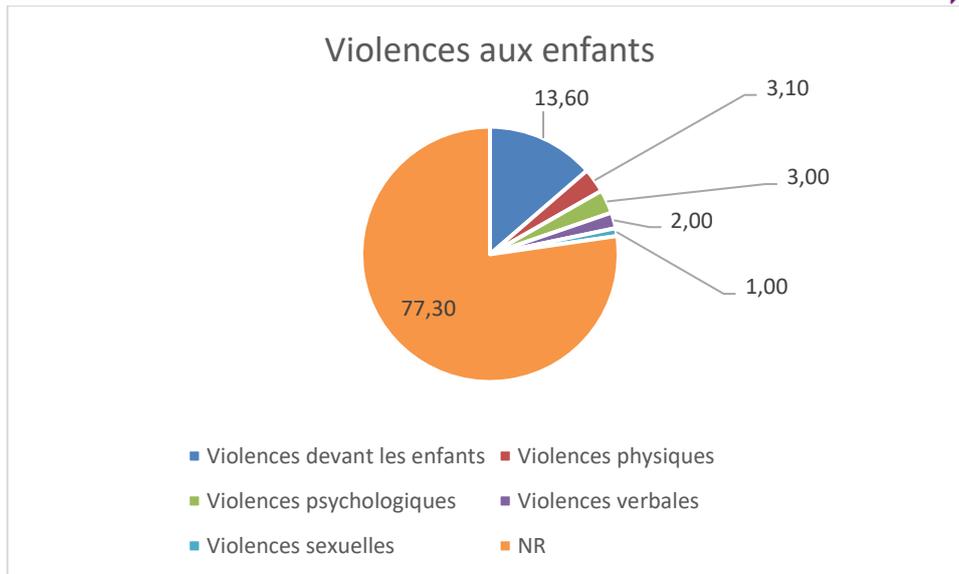
Presque la moitié des femmes rencontrées ont des enfants à charge, sont mariées ou en couple.



La majorité des femmes accompagnées sont de nationalité française.

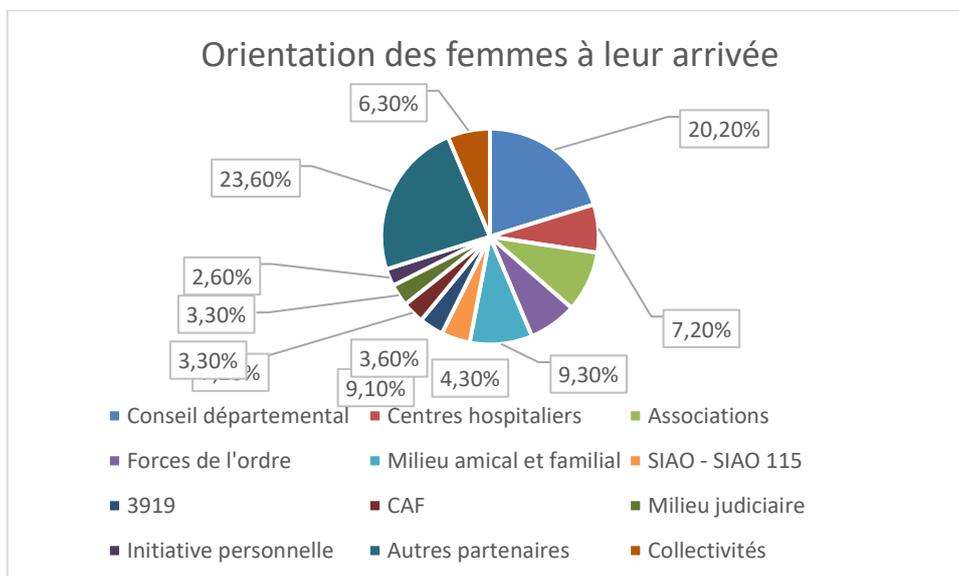


Les types de violences subies débutent souvent par des violences psychologiques, qui sont aussi graves que les violences physiques.



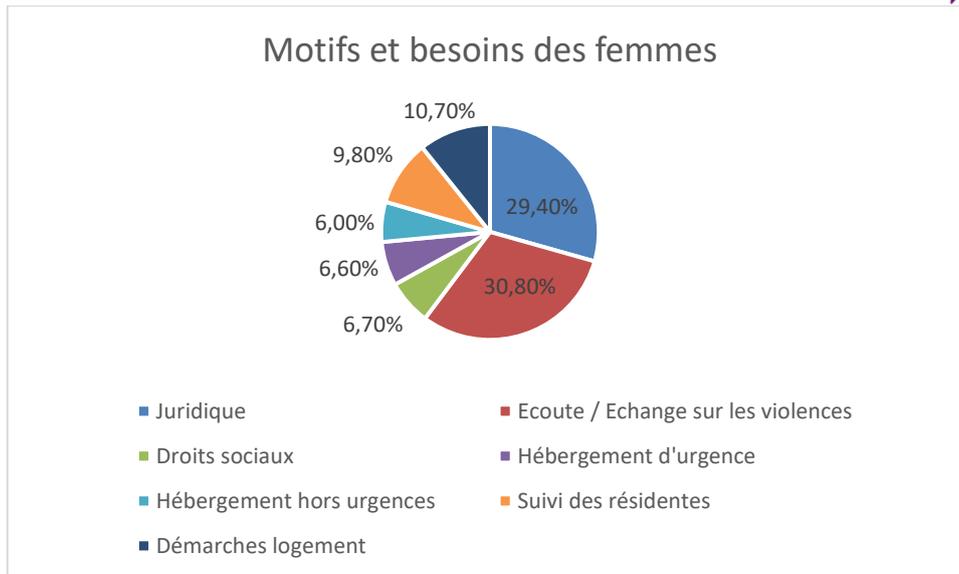
Les violences subies sont très largement de tout type, notamment psychologiques, physiques, verbales et sexuelles.

Les spécificités de l'accompagnement



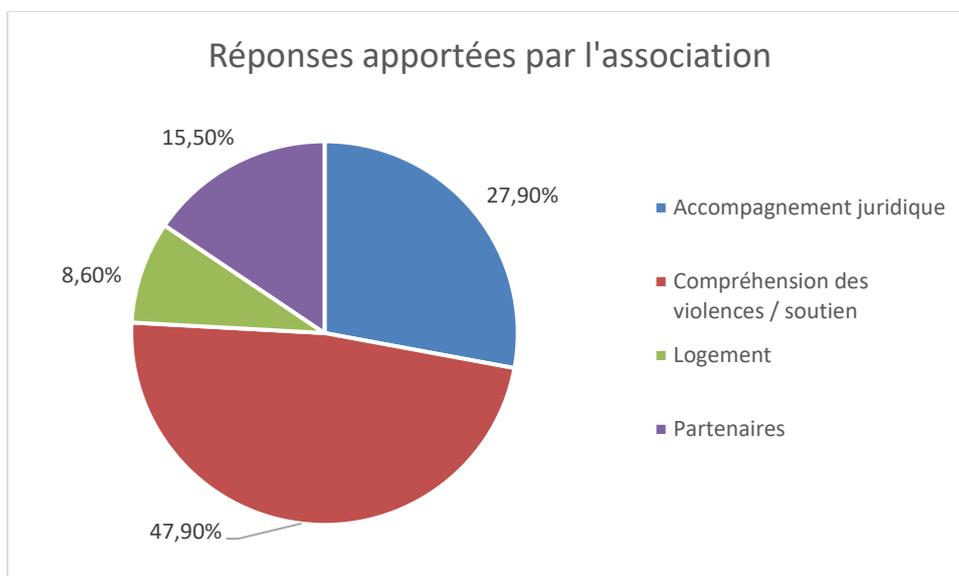
Les premiers prescripteurs sont les services sociaux notamment ceux du Conseil départemental. Ensuite, viennent les services d'urgences tels que les hôpitaux, les forces de l'ordre. Par cette liste pléthorique de partenaires, le constat est que l'association est bien repérée sur le Département.

Il y a une augmentation des sollicitations par les collectivités, ce qui permet de repérer que l'association est connue davantage par les élu.es locaux.ales.



Les premières intentions lorsque les femmes sollicitent l'association, sont plutôt des demandes relatives à des renseignements juridiques, tout en échangeant sur les violences. L'écoute est un gage important d'accompagnement pour permettre ensuite aux femmes de se situer quant aux étapes qu'elles souhaitent réaliser.

Les consultantes sociojuridiques possèdent donc une expertise particulière concernant la problématique des violences conjugales.

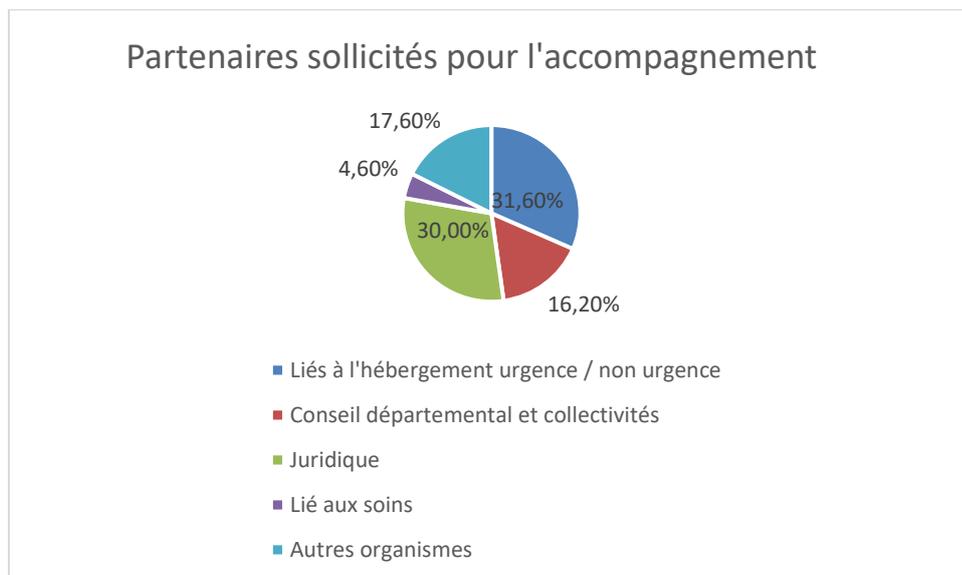


A cela, est corrélée la problématique du relogement lorsque ces femmes souhaitent quitter le domicile conjugal. La Haute-Savoie est un département qui connaît une crise du logement. Ainsi, l'association a pu signer une convention avec l'Union Sociale de l'Habitat, qui regroupe 18 bailleurs sociaux, afin de permettre un relogement direct des femmes vers un logement locatif social. Ceci, afin également de pouvoir fluidifier les parcours des femmes hébergées au sein des hébergements temporaires d'espace femmes et de permettre un flux régulier pour mettre en sécurité les femmes en situation d'urgence.

Etant donné que les besoins des femmes sont principalement axés sur des renseignements juridiques, une réponse est amenée en ce sens.

Les femmes ont également besoin d'obtenir des renseignements concernant leur statut socio-familial, les démarches éventuelles liées à leur ouverture de droits, l'activité professionnelle, les démarches en lien avec la situation des enfants.

Au-delà des démarches sociojuridiques, elles ont besoin d'écoute, de comprendre le phénomène des violences et de les « désindividualiser ». Ceci, afin de leur permettre de comprendre qu'elles ne sont pas responsables des violences subies. Ainsi, le soutien psycho-social, l'éclairage de compréhension des violences représentent un socle important de l'accompagnement réalisé.



Les partenaires sociojuridiques ainsi que les partenaires liés au logement sont les plus importants du fait de la problématique requérant une réponse en ce sens. Le lien avec les pôles médico-sociaux est indispensable pour construire un accompagnement qualitatif et coordonné.

Les demandes d'hébergement d'urgence sont également pléthoriques.

Les solutions de mise en sécurité

En cas de demande de mise en sécurité de la personne ou d'un partenaire :

Les consultantes évaluent avec la victime : le contexte de la demande, la dangerosité de la situation, la nature précise de sa demande (ce qu'elle a imaginé comme lieu, les enjeux pour elle et les enfants, en matière de sécurité, socialisation, d'emploi) ; cela afin de proposer dans la mesure du possible la solution la plus adaptée pour éviter l'échec éventuel de la démarche et un retour au domicile.

156 femmes ont bénéficié d'une mise en sécurité en 2023, qui a nécessité 281 entretiens, réparties comme suit :

- 17 femmes mises en sécurité à l'hôtel ;
- 7 femmes mises en sécurité au niveau national en lien avec la FNSF ;
- 73 femmes pour qui une recherche d'hébergement a été réalisée ;

- 21 femmes accompagnées en préparation au départ ;
- 38 femmes bénéficiant d'une préconisation SIAO.

Les hébergements d'Espace Femmes

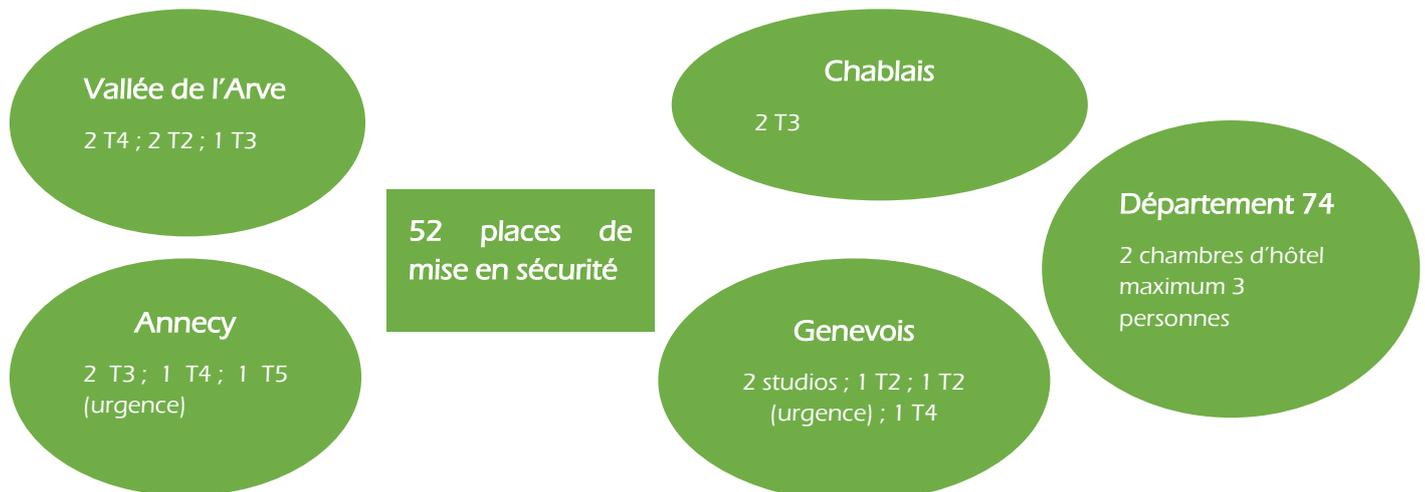
L'association dispose de 16 logements répartis sur l'ensemble du Département :

- 10 places CHRS réparties sur 1 T4 et 2 T2
- 6 logements en ALT, du studio au T4
- 1 T5 pour l'urgence
- 3 T3 par convention avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- 1 T2 et 2 T4 avec convention de sous-location
- 2 chambres d'hôtel de plus de 3 personnes

Les solutions de mise en sécurité mobilisées par l'association (urgence et hors urgence) :

A ce jour, l'association dispose de 3 places d'urgence et de 2 chambres d'hôtel financées par la DDETS ; d'un T2 mis à disposition par la mairie de St Julien, financé par la DDETS. Une convention a par ailleurs été signée avec l'auberge de jeunesse sur le haut de vallée de l'Arve et ENGIE, Le CADA Le Nid à St Jeoire, les dispositifs FNSF, la convention ODALYS, les mises en sécurité nationales.

Répartition par territoires des logements de mise en sécurité de l'association :



Personnes hébergées par l'association sur les différents dispositifs d'hébergement :

Nature du dispositif	Nombre de femmes	Nombre d'enfants
Logements ALT	15	16
CHRS	7	10
Places d'urgence (T5)	4	1
Logements CD 74	17	28
Dispositifs hôteliers	20	5
Dispositif FNSF	7	NR
TOTAL	70	60

Nombre de situations d'accompagnement renforcé avec préparation au départ dans un délai proche :

49 situations concernant 41 femmes pour des préparations au départ du fait de la complexité de quitter le domicile. Il est nécessaire de savoir qu'en moyenne, 6 à 7 départs sont réalisés pour quitter le domicile définitivement.

Nombre d'accompagnements à l'installation dans un logement de droit commun :

130 accompagnements concernant 106 femmes. Une convention avec l'Union Sociale de l'Habitat a été signée le 8 décembre 2023 afin de faciliter les relogements directs des femmes et de favoriser la sensibilisation auprès des équipes de proximité des bailleurs sociaux. Cette convention pourra donner lieu à des réponses conjointes à différents appels à projets régionaux ou nationaux.

L'utilisation des bons de taxi

39 bons de taxi ont été utilisés pour des mises en sécurité pour un montant total de **4000 €**

La gestion des logements et des ateliers participatifs

29 ateliers ont eu lieu en 2023 sur les différents dispositifs d'hébergement avec les femmes et leurs enfants et pilotés par la gestionnaire locative. Cette action permet aux résidentes de recouvrer une autonomie et une satisfaction de leur réussite.

Les résidentes sont également volontaires pour aider à aménager des logements dont elles ne sont pas occupantes.

Serrage d'une charnière
porte du placard



Prise de
mesure
pour
achat
meubles



Changer une bouteille de gaz



Fermer le gaz



Déclipser le détendeur



Retirer capsule
garantie



Clipser le détendeur
sur nouvelle bouteille



Contrôle

L'exercice de la fonction de « Référent départemental violences conjugales » et le travail en réseau

L'association est chargée de la coordination du réseau partenarial dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales. Cette action se décline en trois axes :

1. Le soutien technique aux partenaires
2. L'organisation de sessions de sensibilisation à la problématique en direction des professionnel-le-s et des élu-e-s
3. Le développement du travail en réseau

Rappel de l'objet de la mission : Coordonner et animer un réseau partenarial sur les territoires des tribunaux judiciaires, favoriser la coopération entre les différents acteurs et faciliter l'articulation de leurs interventions, être un espace ressource pour tous les professionnels notamment les travailleurs médico-sociaux du département.

Les partenaires

156 sollicitations ont été réalisées dont :

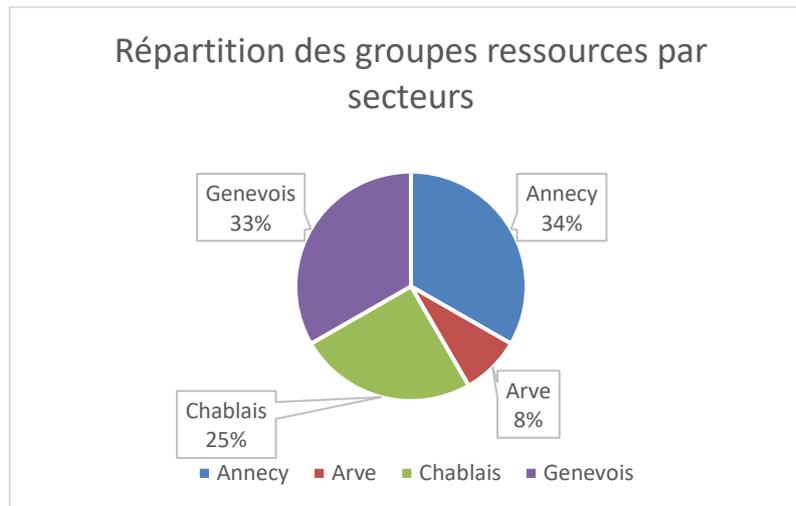
- 6 dans le cadre de l'astreinte ;
- 38 dans le cadre d'une coordination ;
- 64 rencontres ;
- 12 soutiens techniques ;
- 4 synthèses pour des situations de femmes communes ;
- 30 dans le cadre de l'urgence en journée.

Les accompagnements médico-judiciaires réalisés

12 accompagnements auprès d'un.e avocat.e, 2 accompagnements en commissariat et en gendarmerie, 13 accompagnements en audience correctionnelle, 6 accompagnements auprès du Juge aux Affaires Familiales.

Les accompagnements judiciaires représentent un temps de présence en moyenne d'une journée.

Les groupes ressources



12 groupes ressources ont eu lieu dont 4 à Anecy, 4 sur le territoire du Genevois (dont un sous-groupe), 1 sur le territoire de la vallée de l'Arve, 3 sur le territoire du Chablais.

Bassin Annécien : les groupes ressources ont permis de formaliser le contenu de l'annuaire territorial ainsi que de fixer les objectifs communs au contenu de ces groupes. Cela a donné lieu ensuite à la présentation de certains outils de prévention utilisés par la CAF ainsi que par le centre de santé sexuelle du CHANGE, de répertorier les psychologues susceptibles d'accompagner les victimes de violences conjugales. Le troisième groupe a permis à l'ensemble des acteurs de présenter le parcours des victimes au sein de chaque structure accompagnante.

Bassin de l'Arve : La rencontre a également permis de faire un point sur l'annuaire territorial et son contenu pour sa finalisation. Ensuite, un point d'étape a été réalisé afin de connaître les besoins des acteurs de terrain sur le territoire. La rencontre ayant eu lieu avec essentiellement des acteurs des forces de l'ordre et des CCAS, les besoins émergés ont été ceux des problématiques de logement.

Il sera nécessaire de redynamiser ce groupe qui reste peu fréquenté. La directrice de l'association a relayé la problématique auprès de la direction territoriale de Marignier qui transmettra les dates des prochaines rencontres aux équipes du bassin de l'Arve.

Bassin du Genevois : ce groupe ressources est co-piloté par Espace Femmes et Annemasse Agglomération. Il aboutit cette année à l'organisation d'un séminaire qui a eu lieu le 15 décembre avec la thématique de la prise en charge des victimes de violences conjugales, des auteurs de violences conjugales et des enfants co-victimes sur ce territoire. 70 personnes ont participé.

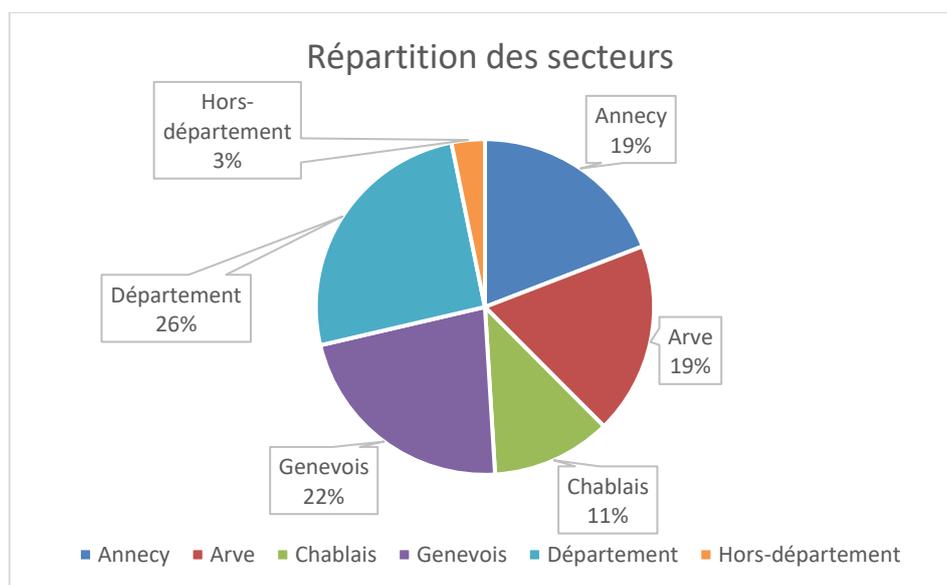
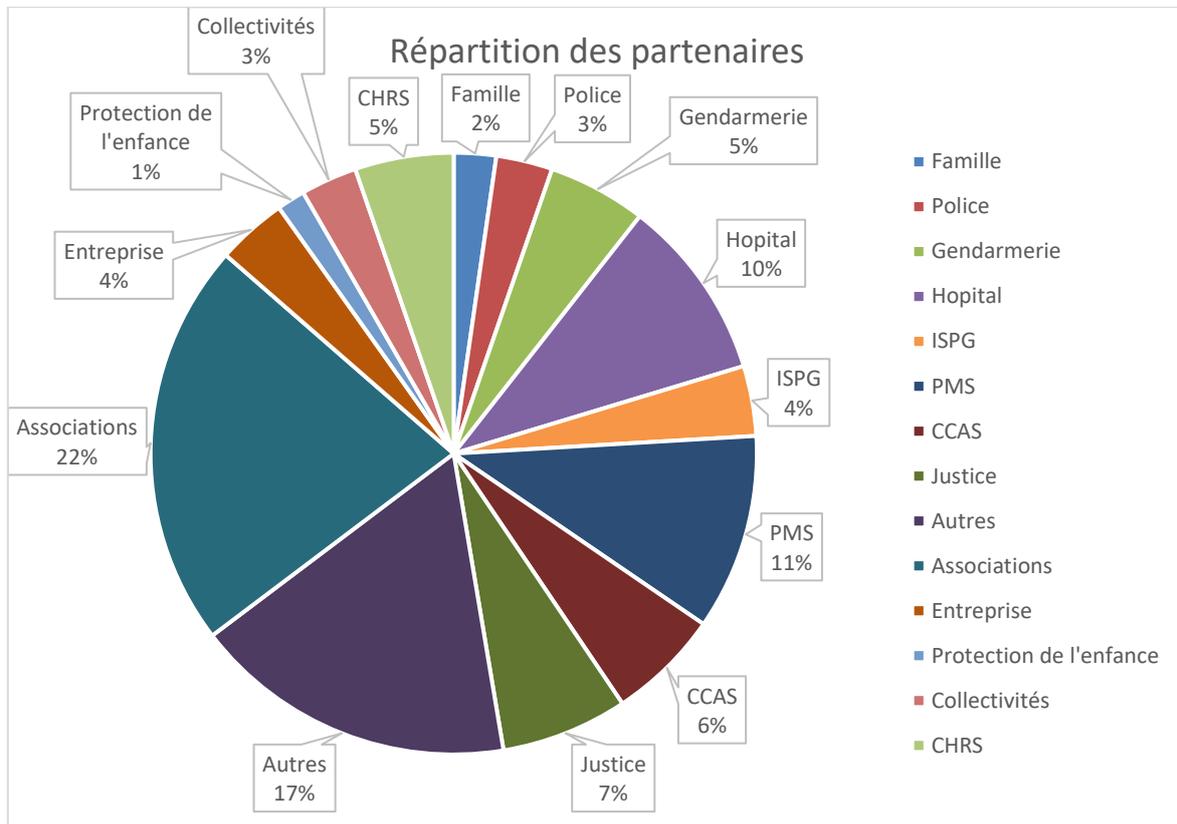
Bassin du Chablais : les rencontres ont donné lieu à des présentations des missions respectives de chaque structure ainsi qu'une demande forte que l'UEIP ainsi que la CRIP expliquent leurs fonctionnements. Ce groupe est très conséquent et dynamique et va certainement permettre de mettre en place des actions en lien avec les besoins du territoire.

Les groupes ressources sont très disparates en fonction des acteurs présents ainsi que du contexte territorial.

Le service social scolaire a demandé à être inclus à ces groupes dès la rentrée scolaire 2023.

Le travail de partenariat

102 rencontres ont eu lieu avec les partenaires du département. Les partenaires sont demandeurs de communication et de coordination des actions en faveur de la prise en compte de la problématique des violences. Ces multiplications de rencontres ont permis une meilleure compréhension mutuelle des missions et des actions de chaque structure.

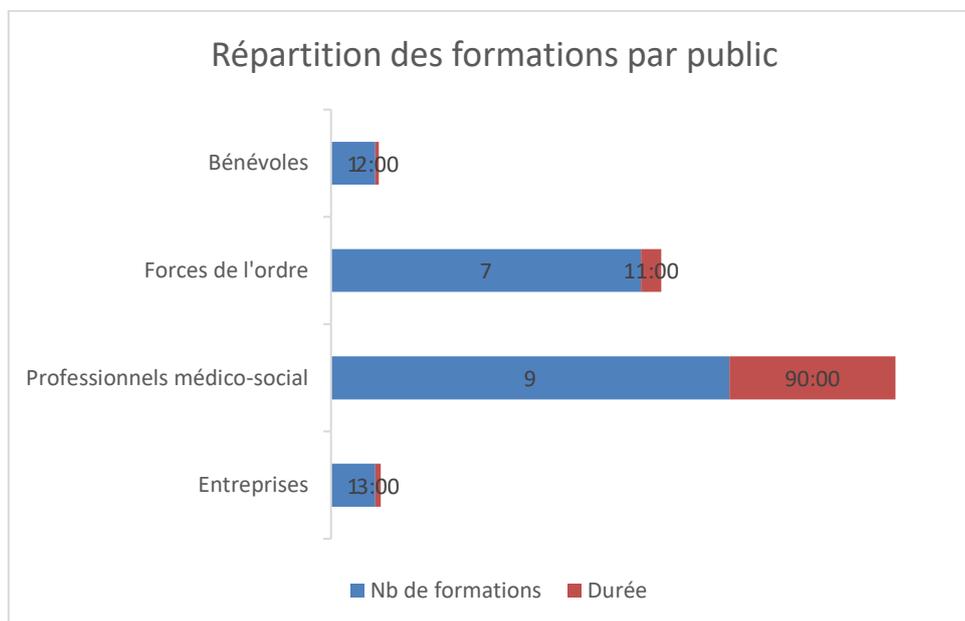


Les actions de sensibilisations et de formations

17 ont eu lieu en 2023 dont 7 auprès des gendarmes du département. Une a eu lieu au sein d'une entreprise privée dont la demande était de mieux comprendre le phénomène des violences conjugales, une à l'IFAS, 1 à destination de l'association « Accueil des familles de détenus », 1 à l'ENSEIS à destination des futurs travailleurs sociaux et 1 auprès des professionnels d'action logement.

Concernant les formations, 3 formations de deux journées ont eu lieu en faveur des travailleurs médicosociaux du Conseil départemental, 1 journée auprès des agents d'accueil du Conseil départemental et 1 en faveur des écoutant.es du SIAO 115.

L'ensemble de ces actions a représenté **109 heures de présence** et autant en amont de la formation.



Les actions de prévention

Rappel de l'objet de la mission : Renforcer les actions de prévention pour l'égalité garçon-fille et lutte contre les violences sexistes, harcèlement, en lien avec les collectifs d'éducation à la sexualité piloté par le Département, travailler à la mise en place d'un projet de permanence d'écoute et d'accueil au sein des principaux services de maternité des hôpitaux.

Les actions de prévention :

79 interventions « *promotion des relations égalitaires et prévention des comportements sexistes* » ont eu lieu au sein de 7 collèges. Cela a représenté 41 classes.

Les collègues concernés sont :

- Le collège du Vernay à Sallanches pour 5 classes de 4^{ème} ;
- Le collègue Karine Ruby à St Pierre en Faucigny pour 7 classes de 3^{ème} ;

- Le collège Louis Armand à Cruseilles pour 7 classes de 4^{ème} ;
- Le collègue Jean-Marie Molliet à Boège pour 4 classes de 4^{ème},
- Le collège François Mugnier à Bons-en-Chablais pour 4 classes de 3^{ème} ;
- Le collège Le Semnoz à Seynod pour 8 classes de 5^{ème} ;
- Le collège Jacques Prévert à Gaillard pour 6 classes de 5^{ème}.

Le collège de Scionzier a sollicité l'association pour une intervention mais le planning était déjà complet. Afin de répondre à leur demande, un collège ne bénéficiera pas des actions de prévention pour l'année scolaire 2023-2024 afin de pouvoir répondre au mieux à l'ensemble des demandes du département et rendre hétérogène la réponse.

Les permanences au sein de la maternité

13 permanences ont eu lieu dont :

- 9 au sein de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois (CHANGE)
- 2 au sein du centre hospitalier alpes Léman (CHAL)
- 2 au sein des hôpitaux du pays du Mont-Blanc (HPMB)

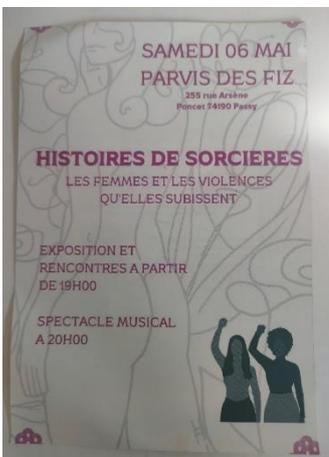
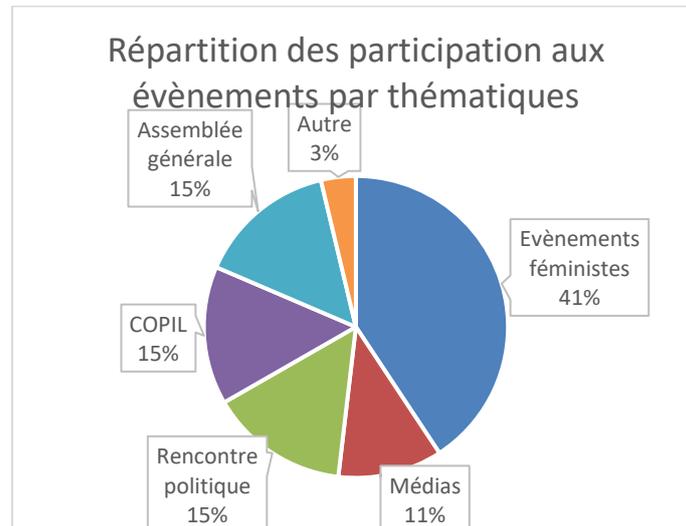
Les conventions avec le CHAL et les HPMB ont été signées en février et en mars 2023. Ainsi, les permanences ont eu lieu à la suite de la signature de ces conventions. A ce jour, peu de femmes ont été rencontrées. Il sera nécessaire d'évaluer la pertinence du lieu de ces permanences en lien avec le Conseil départemental et les centres hospitaliers concernés. Il sera également nécessaire de réévaluer l'organisation de ces rencontres ainsi que le matériel mis à disposition (accès internet, lisibilité des jours de permanence, liens réguliers avec les personnels soignants et médicaux).

Bilan 1 ^{er} semestre 2023 des permanences maternité	Nombre de permanences	Nombre de participations	Nombre de femmes reçues
Permanence CHANGE site de St Julien	9	7	6
Permanence CHAL	2	1	1
Permanence HPMB	2	0	0
Conseil technique équipe soignante	1	Staff maternité	
TOTAL	14	8	7

Les participations aux événements

29 participations à des événements en 2023 qui comprennent :

4 participations à l'assemblée générale de Yelen, d'Ostara, de l'AVIJ, de l'APRETO.



Participation à la chorale « **Histoires de sorcières** » avec des chansons contenant essentiellement la thématique des violences faites aux femmes pour la journée du 8 mars 2023.



Participation de l'association aux **Nuits Sorores** à Annecy.



Remerciements au **Rotary Anancy** pour la remise de chèque afin de financer du matériel de renouvellement pour l'activité formation – prévention.



Remerciements à **Chamonix** pour le don lors de la journée d'essai au skate en faveur des femmes.



Participation à la **journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 23 novembre 2023** avec une conférence inversée. Cela a permis aux femmes accompagnées et victimes de violences au sein du couple d'être écoutées, entendues et de partager.





Plusieurs ciné-débats à l’occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes sur les bassins annécien, Chablaisien et le territoire de l’Arve.

Partenariat avec Bonlieu dans le cadre de son parcours culturel pour offrir deux places de spectacle en faveur des femmes accompagnées par l’association.



8 décembre 2023 : Signature de la convention avec l’Union Sociale de l’Habitat, en présence de Me Riotton, Députée et Présidente de la Délégation aux droits des femmes et de l’égalité femmes-hommes.



Passage à Carnets de campagne le 15 février 2023 afin de présenter les actions réalisées et solliciter des bénévoles pour renforcer le Conseil d’administration.

Les actions complémentaires ponctuelles d'aide à la reconstruction et à la restauration de l'estime de soi

Partenariat VITAM

Un moment de bien être pour les femmes

Un grand merci à UCPA Vitam (et plus particulièrement Marie-Ange Ruscami et Lionel Maury), qui a souhaité à son échelle voulu soutenir et aider l'association Espace Femmes dans notre combat de façon concrète ; en offrant des entrées aux femmes accompagnées, victimes de violences conjugales, afin qu'elles puissent s'accorder un petit temps de sérénité.

Avec tous nos remerciements !



Un partenariat avec Vitam parc est encore mis en œuvre pour permettre aux femmes un moment de répit en leur offrant une place au sein de l'espace Bien-être.

Stage d'autodéfense pour Femmes

Dès 16 ans

Animé par des animatrices diplômées Fem Do Chi de l'association VIOL-SECOURS Genève

Samedi 25 Mars ➡ 13h-18h

et

Dimanche 26 Mars ➡ 10h-17h

A La Roche sur Foron

Stage FEM DO CHI (stages d'auto-défense) les 18 et 19 novembre avec la participation de 13 femmes dont 3 jeunes femmes mineures.

Les projets 2024

- ✓ Développer les actions de formations et participer au projet de la FNSF AURA pour la création d'un organisme de formation régional ;
- ✓ Recherche de locaux plus adaptés : lien avec des bailleurs sociaux sur le secteur de La Roche sur Foron ;
- ✓ Mettre en place des questionnaires de satisfaction auprès des femmes accompagnées ainsi qu'auprès des partenaires afin de permettre une meilleure lisibilité des améliorations possibles et de consolider les compétences existantes ;
- ✓ Répondre au renouvellement du marché public émanant du Conseil départemental afin d'assurer la continuité d'accompagnement des femmes victimes de violences de couple. Permettre également de développer l'activité existante et d'asseoir les compétences de l'association en matière de formation ;
- ✓ Regrouper l'association Espace Femmes Geneviève D. à trois autres associations locales afin de permettre une sécurisation des activités et un développement pertinent de l'accompagnement en lien avec les besoins territoriaux des femmes et de leurs enfants ;
- ✓ Favoriser des places CHRS en appartement diffus pour mettre fin à la convention d'occupation d'une maison avec le Conseil départemental.

Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

- ✓ Embauche d'une gestionnaire locative en remplacement de la salariée en arrêt maladie depuis juin 2023 ;
- ✓ Recherche de local pour la permanence du territoire du Genevois ;
- ✓ Départ d'une consultante sociojuridique et remplacement en juin 2024 ;

Remerciements

Nos chaleureux remerciements à :

- ✓ La Fédération Nationale Solidarité Femmes
- ✓ La Fondation des Femmes
- ✓ Les clubs Soroptimist du département
- ✓ Le Rotary club d'Annecy
- ✓ Les dons individuels qui alimentent la caisse de secours d'urgence pour les femmes
- ✓ L'ensemble des communes présentes aux côtés de l'association

Avec le soutien :

